

## Rentrée scolaire : les enfants allergiques peuvent manger en toute sécurité à la cantine

Le projet d'accueil individualisé permet à tous les enfants qui ne peuvent pas absorber certains aliments de déjeuner avec leurs camarades, sans risque.



Beaucoup de parents d'enfants souffrant d'allergies alimentaires sont toujours inquiets à l'idée de ne pas savoir précisément ce que l'on va placer dans l'assiette de leur progéniture. Pourtant, l'école est dans l'obligation de prendre ses dispositions afin que ces jeunes puissent vivre leur scolarité sereinement. Cela fait même plus de quinze ans que les établissements scolaires n'ont plus le droit de leur refuser l'accès à la cantine. Et le projet d'accueil individualisé (PAI) – lancé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – leur offre des garanties de sécurité. C'est ce que rappellent les allergologues.

Environ 8 % des enfants et 3 % des adultes souffrent d'allergie alimentaire, soit deux millions d'individus concernés aujourd'hui en France. Et leur nombre ne cesse d'augmenter au fil des années. Pour eux, la consommation de produits contenant notamment du lait, des œufs, des arachides, des fruits à coques, du kiwi, du blé, du poisson, voire d'autres composants, même sous forme de traces, n'a rien d'anodin. Les symptômes peuvent être digestifs, cutanés, respiratoires ou généralisés. Les réactions immédiates surviennent en quelques minutes et jusqu'à deux heures après l'ingestion. Les unes sont modérées, d'autres sont graves, voire dramatiques, puisque 50 à 60 personnes meurent chaque année des suites d'une allergie alimentaire dans notre pays.

### « Améliorer encore la prise en charge des enfants allergiques »

D'où la nécessité de recourir à un PAI, établi à la demande de la famille de l'enfant. « Dans le cas des allergies alimentaires, c'est l'allergologue, seul médecin capable de diagnostiquer l'allergie, y compris dans ses formes les plus complexes, et d'évaluer les besoins des patients, qui transmet ses directives au médecin scolaire », précise la Dr Isabelle Bossé, présidente du syndicat français des allergologues (Syfal). « C'est une véritable feuille de route de l'enfant – traitement, régime alimentaire, protocole de soins d'urgence – qu'établit l'allergologue, afin de prendre en charge tous les aspects de sa vie et prévenir ainsi les risques. » Ce spécialiste est le référent du médecin scolaire et ce dernier doit s'assurer du respect scrupuleux des directives transmises en faisant le lien entre les différentes parties prenantes : famille, équipe éducative et personnels municipaux pour la cantine et le temps périscolaire.

Le PAI représente déjà une bonne réponse à l'enjeu de la scolarisation des enfants souffrant de maladies chroniques, mais le Syfal prône le renforcement du dispositif existant. Il propose de généraliser les formations à destination des intervenants scolaires et périscolaires sur les symptômes allergiques et la conduite à tenir en cas

de crise. Il demande également « l'harmonisation des PAI, des consignes d'urgence et du contenu des trousse d'urgence afin de pouvoir améliorer encore la prise en charge des enfants allergiques ». De quoi rassurer encore plus les parents

